L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 15 JANVIER 1886.

## Bibliographie.

*—Deleada est Meisterschaft*, tel est le titre d'une brochure que signe un professeur de français (Cleveland, Ohio), M. Georges Delon. Ce cri modifié de Caton est lancé par l'auteur contre une méthode qu'il publiée et qu'applique, semble-t-il, un Dr Richard S. Rosenthal, qui annonce qu'à l'aide de son système il se charge d'enseigner le français en *dix semaines*. Au bout de ce temps, affirme-t-il, on le parlera d'abondance. Vous entendez ça d'ici, n'est-ce pas?

La ressemblance garantie pour un nombre illimité d'années, supposons-nous.

Nous ne connaissons point le mode pratiqué par M. Rosenthal; pourtant nous en risquons l'avéu, une telle assertion nous serait une cause suffisante pour passer outre et ne pas même prendre la peine d'examiner son système.

Prétendre qu'on donnera une pleine connaissance du français à ses élèves en dix semaines d'étude, est au comble ou de charlatanerie ou d'ignorance. C'est raide, comme on dit aujourd'hui.

Il faut avoir en piètre estime l'intelligence de ses lecteurs pour s'imaginer qu'ils croiront à pareille bourde. Que si le docteur pouvait, non pas en dix semaines, mais en dix mois, faire des élèves parlant correctement ce français, dont les difficultés semblent se multiplier à mesure qu'on s'avance, il pourrait être certain de réaliser promptement une belle fortune et d'avoir le loisir de passer à d'autres exercices.

Cette vide assertion est la condamnation de qui en a l'audace. Ceux qui s'occupent d'enseignement ont sans doute inventé, de nos jours, des trains plus rapides pour arriver au but; mais la vélocité réclamée par M. Rosenthal est, en vérité, par trop fantaisiste.

Est-ce charlatanerie, est-ce ignorance? disions-nous tout à l'heure. Il y a des deux dans l'espèce, si nous nous fions à l'attaque de M. Georges Delon.

En effet non seulement il accuse son confrère d'avoir pour unique objectif de battre monnaie en plaçant sa marchandise qu'il avance encore que celui-ci devrait commencer par le commencement, et apprendre d'abord ce qu'il prétend enseigner aux autres, et le lesterment aussi.

Après cela, nous rencontrons tous les jours des aveugles qui parlent de couleurs *en professeurs*; nous voyons à chaque

(Suite de la 1re page.)

Mais l'homme anormal, insolite, et d'ailleurs très mérité, que son parti vient de lui rendre crée à M. Jules Grévy de grands devoirs: jamais il ne nous a été plus nécessaire de faire appel à la sagesse de ses vues, à l'autorité de son langage, à la fermeté de son action constitutionnelle; en se décidant, malgré des répugnances qu'il n'a pas dissimulées en leur temps, à se mettre encore une fois à la disposition de son pays il s'est promis certainement à lui-même de se montrer égal aux circonstances; elles ne sont pas faciles et elles exigent, il faut bien le dire, tout autre chose que l'indifférence, le désintéressement et l'abstention; si la Chambre était coupée en deux fractions ayant une politique contraire ou simplement différente, le président de la République n'aurait, comme la reine d'Angleterre, qu'à suivre docilement les indications de la majorité numérique; mais il n'en est malheureusement pas ainsi: les républicains sont divisés, et ils le sont à ce point que l'entrée en scène de la droite risque à chaque instant de fausser le sens des votes; ainsi pour l'affaire du Tonkin, où le quart de la gauche a fait imposer l'évacuation aux trois quarts qui n'en voulaient pas; si elle avait été votée, les usages du gouvernement parlementaire auraient conduit le président à prendre son ministère dans la réaction avec un appoint d'intransigeance: elles ne peuvent donc suffire en ce moment! Il faut au parti républicain une conception moins étroite et plus libre du statut contitutionnel, s'il ne veut pas être étranglé par lui. M. Grévy est seul en état de la fournir et de l'imposer; il a l'expérience, l'autorité, le patriotisme, il sait que derrière une Chambre où les modérés sont écrasés entre les radicaux et les réactionnaires il y a un pays qui réclame une politique de pacification, de réparation, disons le mot, de modération dans tous les genres; c'est dans cette direction que le président, dans la mesure, très large, s'il le veut bien, de son influence personnelle, doit orienter l'action républicaine. C'est pour exercer cette sorte d'arbitrage qu'il a été réélu; en l'exerçant avec réserve, mais sans hésitation, il aura bien mérité une fois de plus de la France et de la République.

La *Liberté*:

Nous avions dit que la réélection de M. Grévy n'était pas douteuse. Elle était dans l'ordre des choses logiques. Tout le monde était d'accord à ce sujet. D'ailleurs, il n'y avait pas de compétiteur.

M. Grévy a réuni la très grande majorité des suffrages du parti républicain, qui a tenu à rendre ce nouvel hommage à celui qu'en 1879 il avait élevé à la première magistrature de l'État. C'était, en le sait, au moment où la retraite du maréchal Mac-Mahon, victoire décisive au profit de la République, enleva définitivement le pouvoir aux conservateurs et le livra sans partage à la Gauche républicaine.

Que M. Grévy, que les ministres qu'il a le privilège de choisir, méditent sur ces deux dates. Qu'ils regardent, en vrais hommes d'État, le chemin parcouru et les événements accomplis de 1879 à 1886. Où ces sept années de la première présidence ont-elles conduit la France et la République?

C'est le moment ou jamais, pour ceux qui portent la charge et la responsabilité des affaires du pays, de faire un consciencieux examen de conscience.

Nous les y avons exhortés depuis longtemps; nous les y exhortons avec une nouvelle insistance. S'ils ne se rendent pas un compte impartial et complet des nécessités de la situation et de l'état de l'opinion, la deuxième présidence, qui commence, sera la dernière, et l'on peut prédire qu'elle n'arrivera pas à son terme.

Par un sentiment profond et irrésistible du sentiment public, le fait dominant de l'heure présente est le retour du pays aux idées conservatrices. En 1879, le triomphe des républicains avait été considérable. En 1885, celui des conservateurs n'est pas moins significatif.

La France ne veut pas, sans doute, renverser la République, mais elle veut qu'elle soit conservatrice et elle a manifesté sa volonté en envoyant à la Chambre, en nombre imposant, ceux qui représentent au plus haut degré les principes conservateurs.

Pourquoi ce revirement caractéristique s'est-il produit?

Parce que les républicains, qu'un mouvement presque unanime a portés au pouvoir il y a sept ans, et qui avaient, on peut le dire, tous les atouts dans leur jeu, n'ont fait qu'un déplorable et détestable usage de la puissance souveraine dont ils étaient investis.

A quoi bon refaire encore le tableau des fautes énormes commises dans cet intervalle? N'est-il pas dans tous les souvenirs? Qui a oublié tout ce que nous a valu et tout ce que nous coûte la domination du parti qui s'est alors emparé du pouvoir? Toutes les fonctions envahies par des fanatiques favoris de la coterie jacobine, la religion persécutée, la magistrature avilie, l'armée désorganisée, la liberté de conscience violée; les finances dilapidées par des prodigalités folles à l'intérieur, par des aventures désastreuses à l'extérieur; des milliards dépensés en travaux publics improductifs, en écoles encore plus improductives; des centaines de millions englutis avec des milliers d'hommes en expéditions lointaines; partout une politique confuse, équivoque, intolérante, oppressive, conduite au hasard par les événements; partout l'incapacité des chefs s'ajoutant à la complicité passive des majorités parlementaires; l'inexpérience jointe à l'entêtement; pas un homme et pas une idée: la fortune, le crédit, l'honneur, l'avenir de la France livrés, au caprice de politiciens d'occasion qui, suivant un mot fameux, n'étant capables de rien, étaient capables de tout.

Et l'on s'étonnerait après cela que la République soit aujourd'hui ébranlée sur ses fondements, et que le pays se tourne non seulement vers la conservation, mais même vers les monarchistes!

Veut-on persister dans cette voie au bout de laquelle est, à brève échéance, un abîme!

Veut-on rester dans cette tradition d'erreurs, de fautes, de violences?

Ne comprendra-t-on pas, enfin, que le seul moyen de raffermir et de sauver la République, c'est de la faire résolument modérée, libérale, économe, respectueuse de tous les droits, protectrice de tous les intérêts, largement ouverte à tous les hommes de bien, de bon sens et de bonne foi.

Ne comprendra-t-on pas que c'est du côté droit et non du côté gauche qu'il faut l'orienter désormais, si l'on ne veut pas qu'elle sombre dans quelque formidable tempête d'anarchie!

Il est bon de dire ces vérités au moment où s'ouvre la deuxième présidence. Si elles ne sont pas écoutées, il faudra répéter le mot célèbre: "Malheureuse République! Malheureuse France!"

Nous lisons dans le *Temps*:

On peut dire qu'il y a unanimité dans la presse républicaine pour applaudir à la réélection de M. Grévy. Les journaux intransigeants eux-mêmes, toujours si prompts au mécontentement, reconnaissent que, dans les circonstances actuelles, le choix de M. Grévy était le meilleur qui pût être fait. Tous se plaisent à rendre hommage à la grande loyauté politique du citoyen qui vient, pour la seconde fois, d'être investi des fonctions présidentielles. Tous manifestent le désir que M. Grévy accomplisse jusqu'au bout son nouveau mandat, et estiment que sa réélection est une garantie de durée et de stabilité pour la République. Voici comment s'exprime le *Radical* à ce sujet.

"La France s'est habituée à voir en M. Grévy le type accompli du chef irresponsable d'un État républicain. A peine lui reproche-t-on de ne pas se montrer suffisamment dans les cérémonies et les réjouissances publiques. Mais la correction de son attitude, la discrétion avec laquelle il exerce en politique sa légitime influence, lui ont gagné le respect universel. En changeant l'homme, on eût paru désirer un changement d'attitude, et cela eût inquiété l'opinion.

"Sa réélection, au contraire, surtout après les élections dernières et le succès relatif des monarchistes, apparaîssait comme une garantie de durée et de stabilité de la République."

Un autre journal d'extrême gauche, la *Lanterne*, qui avait, un moment, songé à mettre en avant la candidature de M. Anatole de La Forge, ne se montre pas moins satisfait du résultat de la journée d'hier et "souhaite longue vie et bonne santé au nouveau président." Ce journal ajoute, et cette observation se retrouve dans plusieurs journaux, que l'attitude de la droite a déterminé un certain nombre de radicaux, qui étaient opposés en principe à la réélection, à voter pour M. Grévy. La droite a donc contribué à faire l'union des républicains au Congrès. Puisse-t-elle rendre souvent un semblable service!

La *Justice* envoie son salut à l'élu d'hier. "Nous saluons à notre tour, dit ce journal, le haut magistrat que ses vertus et ses services ont désigné deux fois aux acclamations de la France républicaine."

Le *Rappel* oppose le calme avec lequel s'est accompli le renouvellement des pouvoirs présidentiels aux convulsions qui ont marqué la fin des monarchies depuis un siècle. Il constate que l'élection de M. Grévy a eu lieu dans les conditions les plus régulières, après que le président avait été jusqu'à la fin de son mandat:

"C'est un jour fixé par la Constitution, dit-il, que la nouvelle élection vient de se faire; la République est entrée dans la plénitude de son fonctionnement. Ses adversaires ne peuvent pas dire qu'il y a eu surprise, qu'on ne leur a pas laissé le loisir de se reconnaître et de se concerter, qu'on les a pris en traître; le rendez-vous leur avait été donné sept ans pour se préparer; ils n'ont même pas osé présenter de candidat! Leur petit bouquin n'aura pas même réussi à émouvoir l'opinion, à gêner les électeurs, à faire vendre un sac de bonbons ou un polichinelle de moins. Ah! la République est bien fondée."

On peut voir, par ces quelques citations, que l'extrême gauche, dans toutes ses nuances, a reconnu, avec une même satisfaction, le vote de l'Assemblée nationale. Pas une note discordante. Quant aux journaux modérés, leur sentiment ne faisait pas doute.

L'entente est donc absolue dans tous les rangs du parti républicain sur tout ce qui touche à l'élection présidentielle.

Avec les journaux de droite, c'est une autre affaire et la note est bien moins heureuse qu'on donne librement carrière. Ils ne s'attaquent pas précisément à M. Grévy, dont ils ne peuvent nier l'honorabilité, la sagesse et la correction dans l'accomplissement de ses devoirs constitutionnels, mais ils protestent contre la validité de l'élection par suite de l'absence des députés invalidés de l'Ardèche, de la Lozère, de la Corse et des Landes:

"La Constitution, dit le *Soleil*, déclare que le président de la République est élu par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. La Chambre des députés était-elle au complet hier? La droite estime que non. La droite estime qu'en l'absence de quatre députations le Congrès ne se trouve pas dans des conditions régulières. A qui peut-elle s'adresser, sinon au Congrès lui-même, pour signaler ce qu'elle regarde comme une irrégularité?"

On saisit aisément le vice de cette argumentation: s'il était de toute nécessité que l'Assemblée nationale fût entièrement au complet pour qu'il pût être procédé à l'élection du chef de l'État, il faudrait renoncer à jamais pouvoir réunir le Congrès, des absences pour diverses causes devant toujours inévitablement se produire.

Le *Moniteur Universel* se livre à des récriminations encore plus acerbes que celles du *Soleil*, au sujet de la non-représentation de quatre départements dans le Congrès: "Avec le précédent du 28 décembre, dit-il, rien n'empêchera désormais un ministère aux abois de convoquer le Congrès, les Chambres étant réduites de moitié par les démissions, la mort ou les invalidations." De pareilles exagérations se réfutent d'elles-mêmes et elles ne servent qu'à témoigner du dépit que fait éprouver aux ennemis de nos institutions l'accomplissement régulier et pacifique du grand acte de la nomination du chef de l'État.

A l'étranger, la réélection de M. Grévy n'a pas été accueillie moins favorablement qu'en France. Voici ce qu'en dit le *Daily News*:

"Le témoignage d'estime qui vient d'être donné à la personne même du président est entièrement mérité. De tous les hommes qui depuis plus d'un siècle se sont trouvés à la tête de l'État français, M. Grévy est le seul qui n'ait rien fait de nature à lui faire perdre la confiance de la nation. Il est probablement le seul qui, après avoir occupé le pouvoir pendant une longue période, ait mérité cette confiance. Sa réélection a pour signification, non pas de maintien de la suprématie de tel ou tel parti politique, mais simplement de continuation de la vitalité et du succès des institutions républicaines sous lesquelles la France s'est placée.

Ce langage est, avec des variantes diverses, celui de presque tous les journaux étrangers. Tous ont félicité du maintien au pouvoir d'un homme dont le renom de prudence, de sage modération, d'esprit de justice est universellement établi. L'opinion générale, exception faite des républicains extrêmes, trouve que la carrière parlementaire, et que la journée a été bonne pour la République. Nous nous plaisons à le constater.

## Avis.

Les souscripteurs de l'asile de la Société de l'Asile des Orphelines sont priés de se réunir SAMEDI, 16 janvier 1886, au siège du Conseil de Direction pour l'année courante. La réunion aura lieu à l'Asile Peyroux, rue Magnolia, entre Prytania Avenue et la rue Léontine, de midi à 2 heures de l'après-midi.

E. E. HODGSON,
6 janv—10t Secrétaire.

## OFFICIEL.

**Exposé** du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF.
État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné les comptes des timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise en exécution de dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur de l'État, et du Trésorier de l'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et le fonds dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'État, nous sommes arrivés au résultat suivant: établissant que le Trésorier Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, tel qu'il appert de l'exposé audit du 13 janvier 1885, deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante piastres..... $298,250 00

Montant des timbres judiciaires reçus du Bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $198,250 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres..... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entres les mains de l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, tel qu'il appert de l'exposé audit du 13 janvier 1885, cent soixante-neuf mille soixante cinq piastres et vingt-trois cts..... $169,065 23

Montant des timbres judiciaires reçus par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1886, Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $198,250 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts..... $367,315 23

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts..... $80,735 86

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts..... $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants ouvants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quinze piastres cinquante-quatre cts..... $ 5,164 54

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents..... $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents..... $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts..... $99,555 39

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts..... $273,579 37

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres..... $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts..... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts..... $ 10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts..... $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants ouvants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quinze piastres cinquante-quatre cts..... $ 5,164 54

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents..... $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents..... $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts..... $99,555 39

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'État de la Louisiane, en la Ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1886.**
Température—Temps couvert; averses locales, vents principalement de l'est, plus chaud, baromètre plus bas, excepté dans le sud-est où il baisse.

**Température du 14 janvier 1886.**
Thermomètre de R. Schmutz, Opticien.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 heures du matin | 32 | 0 au-dessus de 0 |
| Midi | 54 | .. |
| 3 P. M. | 44 | 6.4 |
| 6 P. M. | 43 | 6 |

Nlle-Orléans, 14 janvier 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Atlanta | 35 | Nashville, Tenn | 39 |
| Augusta, Geo | 39 | Pittsburg, Pio | 27 |
| Savannah, Geo | 44 | Cairo, Ill | 25 |
| Mobile, Ala | 47 | Davenport, Iowa | 28 |
| Montgomery, Ala | 41 | Dubuque, Iowa | 29 |
| Vicksburg, Miss | 35 | Keokuk, Iowa | 31 |
| Galveston, Tex | 45 | La Crosse, Wis | 33 |
| Indianola, Tex | 45 | St-Louis, Mo | 42 |
| Shreveport, La | 37 | St-Paul, Minn | 26 |
| Corinna, Tenn | 33 | Leavenworth, Kan | 32 |
| Chattanooga, Tenn | 33 | Omaha, Neb | 30 |
| Cincinnati, O | 32 | Yankton, D. T | 20 |
| Louisville, Ky | 38 | Key West, Fla | 62 |
| Memphis, Tenn | 36 | Nlle-Orléans Lo | 40 |

## MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

**Mariages.**
Alexander Reiman à Mlle Cecilia Levy.
Alfred Walter à Mlle Regina H. Kirchhoff.
Nicholas Walker à Mlle Margaret Baechler.
Edward B. Bellevue à Mlle Clara Smith.
Carl Busching à Mlle Mary Boserhof.
Joseph Aaron à Mlle Louise Goslinski.
Joseph Baptiste à Mlle Amelia Moore.
Stephen Mills à Mlle Martha Jones.

**Naissances.**
Mme Auguste Train, un garçon.
Mme Arnold Palme, un garçon.

**Décès.**
Mme Jane McGuire, 58 ans, 286 rue Poydras.
Mary J. Grant, 30 ans, 246 rue Magazine.
Moses Harris, 29 ans, 705 rue Miro.
Mary Perault, 90 ans, 418 rue Robertson côté Sud.
Lucien Bertheand, 3 ans, 562 rue Poydras.
Willie Hill, 11 ans, 22 rue Prieur côté Nord.
Edward B. Curran, 27 ans, Hôtel-Dieu.
William Kilby, 58 ans, 48 rue Josephine.
Joseph Barrett, 70 ans, 37 rue Melpomene.
Matthew Hamick, 73 ans, 526 rue Dryades.
Mme Angeline Heilily, 57 ans, 305 rue Calliope.
Léonie A. Ramelli, 6 mois, rue Marengo, près Carp.
Edward Thomas, 32 ans, 169 rue Clio.
Mme Mary E. Sypher, — ans, 231 rue Colisée.

**Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:**

A. Schlenker à S. Friedlander, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Magasins, Constance, Erato, Thalie..... $7,200

Mlle S. S. F. Long à Pierre Adet, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine..... $1,905

Gonzales et Nodal à M. D. Gonzales, deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Ste Marie, Prytanée, St. André et Colisée..... $3,100

O. Lake à T. L. Lallance, 1—deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Magazine, Constance, Calliope et Poeyfarre 2—deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Philip, White, Laurent et Jackson; 3—quatre terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Front, Joseph et Octavie; 4—un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Jersey, Soniat et Robert 5—un ilet de terre et bâtisses comprises entre les rues Pitt, Prytanée, Webster et Henry Clay 6—un ilet de terre et bâtisses comprises entre les rues Oliver, Wall, Lower Line et Pine; 7—un ilet carré de terre et bâtisses comprises entre les rues Plaquemine, Perrier, Webster et avenue Henry Clay; 8—un ilet carré de terre et bâtisses comprises entre les rues Prytanée, Pitt, Léonine et l'avenue Nashville; 9—un ilet carré de terre et bâtisses comprises entre les rues Esther, Anne, Pine et Lower Line; 10—un terrain et bâtisses compris entre les rues Pitt, Prytanée, Léontine et Valmont; 11—trois terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Pitt, Prytanée, Léontine et Valmont; 12—sept terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Pitt, Valmont, Boudousquié et Léontine..... $10,000

Michel Porte à B. Laporte, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Orléans, Dauphine, Ste. Anne et Bourbon..... $2,000

Mme J. P. Guinault à Alfred Gale, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues St. Jean-Baptiste, Girod et Français..... $550

La Concorde B. A. à Mme Vve L. R. Courtain, deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Champs-Elysées, Marigny, Villeré et Robertson..... $650

La Eureka Homestead Society à Wm J. Ennis, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart..$3000

Mme P. Capdevielle et G. Kohn à Mme J. H. Durruty, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues St. Louis, Bourbon, Dauphine et Conti..... $5,000

Succession P. B. Boisfontaine à Q. H. Rohe; deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Pitt, Grands Hommes, Louisa et Bourgogne...$1,350

O. Lake à C. Sungesser, une portion de terre et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues St-Denis, Washington, Sixième et St-Patrick..... $625

Chas. M. Green à A. Vizard, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Philippe, Camp, Jackson et Chestnut..... $4,000

**Cour de circuit des États-Unis.**—Les septième et neuvième membres du Grand Jury ont été appelés à l'audience d'hier, et cinq du nombre, MM. Andre Holtz, B. W. Taylor, Thos. McIntyre, Thomas McCormack et Emile Kuhlman, ont été assermentés sur la motion du district-attorney, le jury a été saisi de plusieurs affaires importantes.

**Cour Civile de District.**—J. B. Judlin vs. Peter Kuber et autres—Jugement de $2500.

E. C. Thierney vs. Peter Kuhn et autres—Jugement de $268.

Succession de Pascal Sarthou—Pétition de l'administrateur des successions vacantes, repoussée.

Succession de Mme Melvia Brancroft—Héritiers reconnus et mis en possession.

Conrad Maglich vs. Bureau des Assesseurs—Assessement réduit sur un immeuble.

C. E. McVean & Cie. vs. Leurs créanciers—Assemblée des créanciers convoquée devant Charles E. Sall, notaire.

J. Killion vs. Compagnie d'échelles Pélican No 4—Nouvelle audition de cause refusée.

Schmidt & Ziegler vs. L. Abadie—Jugement de $134.

Le Bureau de la Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle Orléans, actionne la Compagnie des Waterworks en recouvrement de 3000 actions de cette dernière et en recouvrement aussi de $6000 de dividende échéant à ces actions. Dans sa pétition, l'avocat de la ville rappelle les circonstances de l'acquisition, et les procès qu'a soulevés cette acquisition devant nos cours de district et la cour suprême des États-Unis.

**Cour criminelle.**—Section A—Juge Roman—Des plaintes diverses sont déposées contre James Thomas, James Anderson, Henri Merritt, Marie Jane Hamilton, Dave Taylor, Joseph Robson et Geo. Allen.

Frances Mitchell s'est reconnu coupable de blessure sur la personne de Celio Williams.

La demande d'une nouvelle audition de cause en faveur de John Burns et de James Little, a été repoussée.

Le ministère public a abandonné ses poursuites contre A. H. Murphy pour libelle; et contre Philippe Dorsey pour blessure sur la personne de Celio Williams.

Théophile Imbert a été mis en demeure hier, de payer le cautionnement de $250 souscrit en faveur d'un prisonnier en rupture banc, Zeb Nolan.

John Williams et Israël Saunders ont été trouvés coupables d'actes de violence.

Section B—Juge Baker:

Le procureur de l'État a révoqué sa plainte pour faux emprisonnement contre Mme Kate Brown.

Annie Gregory, sur ses propres aveux a été condamnée à 3 mois de réclusion pour acte de violence.

L'instruction du procès de Mme A. M. Schaeffer, accusée d'avoir tué Mme Louise Lawson en la faisant accoucher avant terme, a été renvoyée indéfiniment, et la prévenue reconduite en prison.

Dans la dernière dizaine du mois de janvier, plusieurs affaires capitales seront appelées devant cette cour, celles entr'autres de John Millias, James Houlihan, Marie Wilson et Dan Dougherty.

**Cour du recorder Davey.**—Curtis Steele est accusé de voies de fait; il est hors de prison sous un cautionnement de $256.

Henri Miller a été envoyé devant la cour criminelle sous l'inculpation d'actes de violence.

Daniel Hennessey est sous le coup d'une accusation de violences.

W. H. Barnett est accusé par E. D. Kendall, un étranger, de lui avoir vendu $19 un billet de chemin de fer sans valeur. Le prévenu a été envoyé par le juge d'instruction devant le tribunal supérieur.

**Accident.**—Un employé de la compagnie de chemin de fer Morgan, un nommé Edgar Shaffer, est arrivé en ville hier matin, de Bronssardville, où, en sautoyant des chars, il a en le pied droit broyé. A l'hôpital, il a été recueilli et entouré des soins qu'exigeait son état.

**Desséchement de la ville.**—Le comité exécutif de l'association sanitaire auxiliaire a siégé hier soir assez longuement. Ses discussions ont eu pour sujet principal un système de drainage pour la ville que propose un ingénieur civil très connu, M. Benjamin McLaren. Bien que la séance ait été longue, la question n'y a été qu'effleurée, car M. McLean n'était pas là pour accompagner son système d'explications verbales indispensables à sa parfaite compréhension. M. McLean ne croit la mise en pratique de son système facile qu'à la condition d'élargir et de creuser profondément les ruisseaux aux intersections des rues. C'est lui qui a desséché l'habitation "Marmillion," dans la paroisse St. Jean Baptiste, souvent citée, où à une époque, la culture de la canne n'était guères possible à cause de ses terres marécageuses. La question intéresse vivement l'association sanitaire, et nous nous plairons à y revenir dès que l'occasion s'en offrira.

**L'Exposition de la Nouvelle-Orléans.**—Programme musical du jour:

Chef d'orchestre, John Stross.

I
1 heure.

1—Marche.....Faust
2—Ouverture "Rosamunde".Schubert
3—Valse.....Hasselman
4—Pot pourri "Niagara".....Roeltger

II
2 HEURES ET QUART.

1—Ouverture "Festival".....Neßlig
2—Valse "Le baiser".....Strauss
3—Pot-pourri "Un rêve de Naïades".....Fluge
4—Galop "Boum Boum".....Eckert

III
4 heures.

1—Marche.....Luttig
2—Ouverture "Festival".....Luttier
3—Valse "Belle Créole".Miss Blackman
4—Fantaisie.....Mercadante

IV
5 heures et quart.

1—Ouverture "The Bohemian Girl".....Balfe
2—Valse.....Gungl
3—Fantaisie "Lohengrein".....Wagner
4—Galop.....Merzdorf

Ce Samedi 13 février a été choisi comme jour de tournoi d'Etat à Etat. En voici le programme:

Le gouverneur de chacun des Etats de l'Union est chargé de nommer un chevalier qui doit choisir pour marraine une jeune Dame, du même Etat que lui; chaque marraine sera accompagnée de six Dames d'honneur.

Le vainqueur du tournoi couronnera la Dame qu'il aura choisie comme reine d'amour et de beauté. Une magnifique couronne d'or lui sera offerte dans ce but, par la Direction de l'Exposition. Les gouverneurs des Etats de l'Union devront servir de juges du camp.

Le couronnement aura lieu, le soir, et sera suivi d'un grand concert-promenade.

Les chevaliers pourront se procurer ici leur coursier et leur costume.

Le jour du tournoi tombe la même semaine que la Fête des Femmes. Ainsi compris-on, pour cette semaine, sur un grand concours de dames et de messieurs.

Les exhibitions des Etats de l'Amérique Centrale deviennent très intéressantes; celle du Honduras, surtout, est fort brillante; et le commissaire de cet Etat, le Dr. Fritzgaertner Tembelli tous les jours.

C'est aujourd'hui qu'a lieu la Fête des Ecoles. A cette occasion, il y a vacance générale dans les Ecoles publiques, pour permettre à tous les enfants de prendre part à la fête.

Les enfants arriveront entre 9 et 10 heures. Les cérémonies commenceront au *Music Hall*, à 2 heures et demie. Mme J. E. W. Allen, membre de la Direction, et le commissaire de l'Oregon prononceront des discours. L'Hon. Parham répondra.

Le soir, "Les Derniers Jours de Pompeï".

Prix d'admission 10 cents pour les enfants.

Chaque professeur, amenant 15 élèves, entrera gratis.

**Paragraphes.**—L'avant-dernière nuit, des rôdeurs se sont mis aux trousses d'un individu, James Crawford, au coin des rues Jackson et Fulton, et lui ont fait essuyer plusieurs coups de feu après l'avoir cruellement battu. Comme l'infortuné Crawford n'a rien fait pour mériter semblable traitement, il faut bien supposer que les inconnus avaient envie de s'amuser un tantinet.

Une cheminée s'est incendiée hier matin à la demeure d'une dame Kerns, au coin des rues St-André et Liberté, et a fait craindre de sérieux dégâts pendant un instant.

—Les murs de l'édifice incendié, rue des Champs-Elysées, au coin de la rue Décatur, menacent de s'effondrer à tout moment. Le devoir s'impose à la voirie de les faire abattre sans plus tarder.

Il s'est collecté hier, $5011 de taxes de ville de 1885.

—Les cinq cours de police correctionnelle ont versé dans les coffres de la ville la somme de $22,001,50 provenant des amendes imposées durant la dernière année. Cette somme se décompose comme suit: Première cour, $5,607 00; Deuxième, $3,850 00; Troisième, $4,189 50, Quatrième, $1,107 50; Cinquième, $1,247 00.

—A cinq heures, 20, hier soir, D. S. Gardner, vieillard de 63 ans, s'attenta à se jouer en absorbant de la morphine, à sa demeure rue Clio. Des secours lui ont été prodigués à temps pour le rappeler à la vie.

Chez une "momentanée" qui s'est tirée comtesse:

—Je vous ai sonné trois fois, Baptiste.

—Que madame la comtesse m'excuse; j'étais descendu un moment au coin, prendre un canon, nous deux le papa de madame.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
"HOPE"
De la Nouvelle-Orléans.
Incorporées en avril 1857, réorganisée en 1882.
Bureau 198 rue Gravier.
Capital entièrement payé.....$250,000
Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de Rivière et de Marine.
Aux taux les plus réduits.
Donnant aux assurés un escompte, assurant par répartition aux profits de la Compagnie sans être actionnaires.
Pertes promptement et équitablement ajustées.
J. A. CHALARON.....Président
LOUIS B